ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 5 ET 12 MARS 1967

11e Circonscription des Hauts-de-Seine

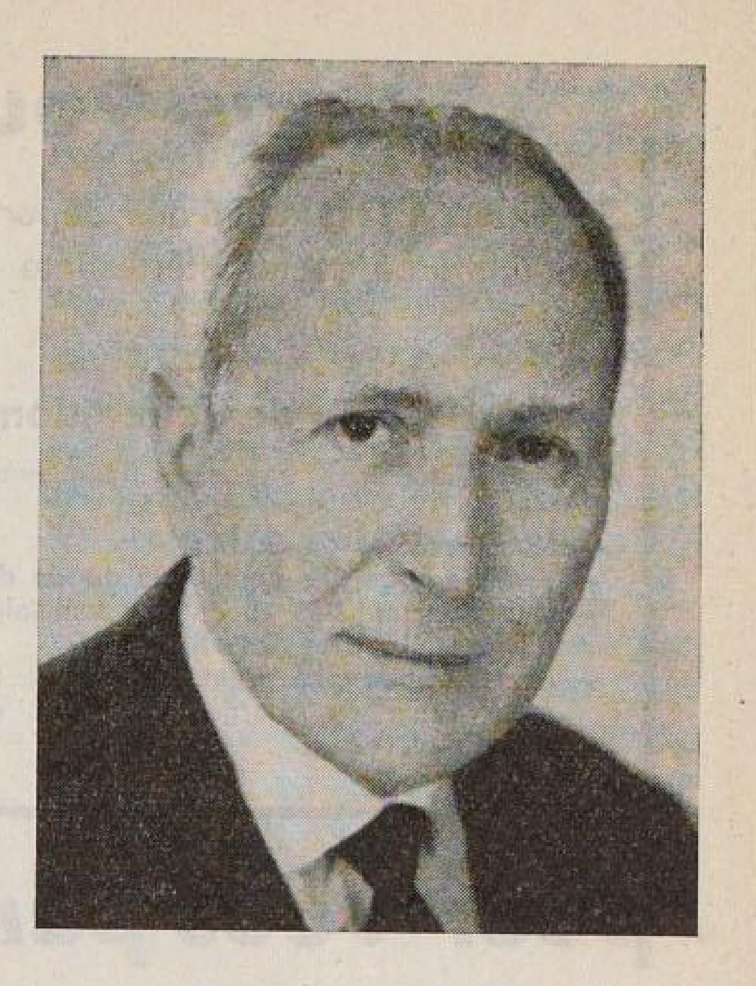
Le 5 MARS, vous voterez pour

HENRI ARSAC

Maire-adjoint d'Issy-les-Moulineaux
Ingénieur, Ancien Élève de l'École Polytechnique
Colonel, ancien Pilote d'essais, Commandeur de la Légion d'Honneur

et pour **ROGER AVENEAU** (suppléant)

Ancien Conseiller Municipal de Vanves
Syndicaliste



Henri ARSAC et Roger AVENEAU ne se présentent pas d'eux-mêmes à vos suffrages. Ils ont été sollicités et sont soutenus par des personnalités exerçant des responsabilités dans les domaines les plus divers. Ensemble, ils ont adopté le programme ci-dessous, du CENTRE DÉMOCRATE :

dans une STABILITÉ DURABLE

une POLITIQUE NOUVELLE

donnant la PRIORITÉ aux objectifs suivants

— Relancer l'**ÉCONOMIE** pour assurer le **PLEIN EMPLOI.**

— Résoudre la crise du **LOGEMENT.**

— Donner à chaque enfant l'**ÉDUCATION** et l'**INSTRUCTION** lui permettant de « trouver sa place » dans le Monde de demain.

— Prévoir les **ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS** nécessaires aux besoins croissants des Français.

— Assurer l'**INDÉPENDANCE** de la **FRANCE** et sauvegarder la **PAIX** par la construction de l'**EUROPE.**

Pour rétablir une VRAIE DÉMOCRATIE, « mise en vacance » par le Pouvoir, et qui serait détruite par le Communisme :

UNISSONS NOUS

autour du CANDIDAT CENTRISTE seul capable de barrer la route au Communisme :

Votez donc pour Henri ARSAC dès le premier tour

POUR LE COMITÉ DE SOUTIEN

ACTION FEMININE : **Mmes LEVEQUE et TISSOT** — INDUSTRIE : **M. AGIS-GARCIN** — ACTION SOCIALE : **J. LARONDE,** Maire-Adjoint d'Issy — JEUNES : **M. LE ROUX,** préparateur en pharmacie — ANCIENS COMBATTANTS ET MUTILES : **M. KERYELL** — COMMERCE : **M. DAMBRON** — MAITRISE : **J. BRODIN** — ENSEIGNEMENT : **G. FROIDEVAUX,** conseiller municipal — SECTEUR NATIONALISE : **M. GENTIL,** conseiller municipal — FAMILLE : **P. COLLE,** conseiller municipal — SECTEUR PUBLIC : **M. JULLIEN** — FINANCES : **J. NARP** — SPORTS : **J. GARDEUR,** conseiller municipal — SYNDICALISME : **N. HOUGUENAGUE,** conseiller municipal. CADRES : **M. DENIS** — RAPATRIES : **M. MOEBS** — ETUDES ECONOMIQUES : **G. CLOCHON** — DIRECTEUR DE COLLEGE : **J. VILBERT**

Nous voulons :

grâce à l'abandon des dépenses de faux prestige et des charges improductives — et non par une surcharge fiscale stérilisante — relancer l'**EXPANSION DE L'ÉCONOMIE**, dans le cadre de l'**EUROPE**,

Seule politique permettant :

Sur le plan des conditions matérielles :

La réalisation progressive d'une véritable justice sociale, par :
- **le relèvement du S.M.I.G.;**
- **l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées;**
- **le relèvement des allocations familiales et de l'indemnité de logement;**
- **l'amélioration des prestations de la Sécurité Sociale grâce à la prise en charge par l'Etat des dépenses qui lui incombent.**

Sur le plan de la personne humaine :

La construction d'un monde où l'homme ne se sente pas considéré comme un outil, comme un objet, par :
- **l'éducation culturelle, l'éducation politique;**
- **la libre expression, le dialogue et la participation accrue aux responsabilités.**

pour vous particulièrement

Femmes

Pour permettre aux femmes de choisir entre le travail salarié et le travail à la maison :
— créer une véritable allocation de la mère au foyer;
— développer l'enseignement professionnel féminin;
— aligner les salaires féminins sur ceux des hommes;
— multiplier les crèches et les garderies;
— favoriser, par la législation, le travail à temps partiel;
— assurer aux femmes seules chargées de famille un appui accru de la collectivité.

Familles

— Assurer aux familles un niveau de vie équitable, en revalorisant les prestations familiales, dont le pouvoir d'achat est stagnant depuis 17 ans.
— Aménager l'allocation logement afin de permettre aux familles de ressources modestes de se loger décemment.
— Tenir compte des charges de famille pour l'abattement à la base dans le calcul du revenu imposable.
— Informer les couples, dans le respect de leurs convictions religieuses ou philosophiques, des questions relatives au planning familial.
— Instituer une allocation légale pour les orphelins.
— Assimiler les infirmes adultes à des mineurs.
— Démocratiser réellement tous les degrés de l'enseignement.

Jeunes

Donner aux jeunes les moyens d'épanouir leur personnalité :
— Sur le plan physique, en développant les équipements sportifs.
— Sur le plan culturel, par la multiplication des Maisons de jeunes et de la culture et la formation d'animateurs.
— Sur le plan civique,
• en instituant des dialogues, organisés en vue de la participation des jeunes à la vie publique;
• en abaissant la majorité électorale, parallèlement à une éducation civique actuellement négligée;
• en repensant le service militaire, afin d'en faire une préparation valable à leur vie professionnelle et civique.

Retraités et personnes agées

— Relèvement de l'allocation vieillesse aux économiquement faibles.
— Généralisation des régimes complémentaires de retraites.
— Appui aux premières réalisations de l'Assistance Publique concernant la construction de logements individuels pour vieillards valides.
— Encouragement des personnes dont les efforts concourent à l'amélioration des conditions de vie dans les maisons de retraite.
— Développement de l'action médico-sociale en faveur des personnes âgées demeurant chez elles.

Commerçants

— Abolition du décret du 24 juin 1958 et de la circulaire du 30 mars 1960 interdisant la liberté des conventions entre industriels et commerçants pour l'organisation de leurs relations commerciales.
— Facilités données à l'autofinancement des entreprises, condition de toute expansion économique et de tout progrès technique.
— Diminution du nombre de taux de la TVA et ouverture de larges possibilités de déduction pour les investissements.
— Report au 1er juillet 1968 de l'application de la loi de finances étendant la TVA au commerce, de façon à être en mesure d'exiger des autres pays du Marché Commun la mise en place d'un système analogue.
— Obligation pour l'Etat de reprendre à sa charge les dépenses qui lui incombent, au lieu de les imputer sur les finances locales, afin de limiter les variations de centimes additionnels qui surchargent les patentes.

Salariés

— Assurer le plein emploi, à commencer par les branches dans lesquelles les besoins du pays ne sont pas satisfaits, notamment le **BATIMENT.**
— Pour les travailleurs des entreprises en voie de décentralisation ou de régression, prévoir, sur place, des créations d'emplois dans les secteurs manquant de personnel, et la mise en œuvre de centres de perfectionnement ou de reconversion.
— Favoriser la généralisation et l'extension des conventions collectives sur le plan régional, national et européen.
— Profiter du développement de l'automation pour réduire la durée du travail sans diminution de salaires, et pour abaisser l'âge de la retraite.
— Reconnaître légalement la section syndicale d'entreprise et assurer la protection accrue des délégués syndicaux.

Fonctionnaires

— Réduire la disparité entre les travailleurs des secteurs public, nationalisé et privé.
— Multiplier les promotions au choix des fonctionnaires, en particulier pour le passage dans un corps supérieur.
— Dépolitiser la fonction publique et les services publics.
— Intégrer l'indemnité de résidence de la zone de plus fort abattement dans le traitement soumis à retenue pour pension.

Rapatriés

— Accélérer l'application de la loi du 26 décembre 1961 promulguant l'indemnisation des biens spoliés, sans préjudice du reclassement des intéressés.
— Réestimer les retraites complémentaires des rapatriés.
— Amnistier les Français condamnés à l'occasion des événements d'Algérie.
— Faire aboutir les recherches des disparus.

Anciens Combattants

— Appuyer l'action de l'UFAC pour la fixation du « rapport constant » garantissant les retraites et pensions contre les dévaluations.
— Revaloriser les pensions de veuves de guerre et accroître les suppléments familiaux.
— Rétablir la même retraite à tous les titulaires de la carte du combattant.
— Attribuer la carte à tous les militaires du contingent qui ont été engagés dans les opérations en Algérie.
— Appliquer l'article 55 de la loi de finances de 1962 prévoyant l'établissement d'un plan quadriennal pour résoudre l'ensemble des questions intéressant les anciens combattants.

Personnel hospitalier

— Développer l'équipement des hôpitaux dont l'insuffisance provoque le surmenage du personnel.
— Recruter en nombre suffisant et rémunérer décemment les agents hospitaliers, tout en élargissant l'éventail de leurs salaires.

pallas - malakoff